

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Session régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue mardi, le 15 avril 2008, à la salle du Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau sise au 5 A, rue Polyvalente, dans la ville de Gracefield, à compter de 18 h sous la présidence de monsieur Pierre Rondeau, préfet.

Sont présents :

La conseillère et les
conseillers/substituts

Municipalités

Monsieur le conseiller Jean Giasson	Aumond
Monsieur le conseiller Laurent Fortin	Blue Sea
Monsieur le conseiller Armand Hubert	Bois-Franc
Monsieur le conseiller Réjean Carle	Bouchette
Madame la conseillère Suzanne Lamarche	Cayamant
Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe	Déléage
Monsieur le conseiller Gary Armstrong	Denholm
Monsieur le conseiller Neil Gagnon	Egan-Sud
Monsieur le conseiller Réal Rochon	Gracefield
Monsieur le conseiller Gérard Coulombe	Grand-Remous
Monsieur le conseiller Adrien Noël	Kazabazua
Monsieur le conseiller Raymond Lafrenière	Lac-Sainte-Marie
Monsieur le conseiller Michael Francis	Low
Monsieur le conseiller Robert Coulombe	Maniwaki
Monsieur le conseiller Ronald Cross	Messines
Monsieur le conseiller Fernand Lirette	Montcerf-Lytton
Monsieur le conseiller Roch Carpentier	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Le tout formant quorum.

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, monsieur André Beauchemin, directeur général, madame Lynn Kearney, directrice adjointe aux ressources,

Monsieur Claude Beaudoin, aménagiste et monsieur Fabrice Beniey, agent de développement rural.

Assistent à la rencontre madame Janique Éthier, c.g.a. vérificatrice externe ainsi que des représentants des médias locaux et un groupe de citoyens.

Monsieur Luc Séguin, greffier, adjoint à la direction générale, agit à titre de secrétaire de la session.

Ouverture de la session par le préfet

0.1

2008-R-AG103

Adoption de l'ordre du jour

0.2

Il est proposé par monsieur le conseiller Laurent Fortin et appuyé par monsieur le conseiller Michael Francis et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les ordres suivants à la section 9 intitulé VARIA :

- 9.4 Développement du Mont- Morissette dans la municipalité de Blue Sea;
- 9.5 Dépôt du mémoire de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau portant sur la gestion de la forêt publique devant les représentants de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais;
- 9.6 Maison de la Culture ;
- 9.7 Réseau Picanoc.net ;

ADOPTÉE

2008-R-AG104

Adoption du procès-verbal de la session du 18 mars 2008

0.3

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Carle et appuyé par monsieur le conseiller Jean Giasson d'adopter le procès-verbal de la session du 18 mars 2008 et d'entériner les corrections suivantes :

À la résolution dont le numéro de référence est 2008-R-AG083, avant et après la présentation et l'adoption du sujet et de cette résolution, il faut respectivement inscrire :

Monsieur le conseiller Roch Carpentier se retire de l'assemblée;
Monsieur le conseiller Roch Carpentier réintègre l'assemblée;

À l'ordre du jour 6.9.5.2, retirer les mots «Municipalité régionale de comté»;

522

À la résolution dont le numéro de référence est 2008-R-AG09, inscrire «il est unanimement résolu»;

À la résolution dont le numéro de référence est 2008-R-AG093, retirer les mots «dans le but»;

À la résolution dont le numéro de référence est 2008-R-AG095, ajouter l'unité «5» au numéro de la résolution;

À la résolution dont le numéro de référence est 2008-R-AG100, retirer les mots «résolu de»;

À la résolution dont le numéro de référence est 2008-R-AG102, ajout du mot «résolu»;

Le greffier ayant apporté au procès-verbal du 18 mars 2008 les corrections en application des dispositions de l'article 202.1 du Code municipal (L.R.Q. chap. C-27.1) .

ADOPTÉE

Rapport d'activités du préfet

0.4

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET COMPTE RENDU DU COMITÉ

1

CONSEIL

1.1

2008-R-AG105

Avis de motion de la présentation pour adoption d'un règlement modifiant le règlement 2004-155 concernant la rémunération du préfet et des membres du conseil et abrogeant toute réglementation antérieure afférente

1.1.1

Monsieur le conseiller Ronald Cross donne avis de motion de la présentation pour adoption d'un règlement pourvoyant à la modification du règlement 2004-155 concernant la rémunération du préfet et des membres du conseil et abrogeant toute réglementation antérieure afférente pour remplacer le délai de 90 jours prévu à l'article 7 par un délai de 30 jours et de faire rétroagir cette modification au 1er janvier 2008.

2008-R-AG106

Offre de services, amplification, séances du conseil

1.1.2

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Giasson et appuyé par monsieur le conseiller Fernand Lirette et unanimement résolu d'autoriser le directeur général à procéder à l'achat d'un système d'amplification destiné aux séances publiques selon les paramètres de l'offre no. 0146 de Gado Musique de Maniwaki avec les modifications suivantes : 11 micros de table plus 1 micro de salle avec pied, console de mixage 12 canaux sans amplificateur, sujet à essai satisfaisant en situation.

ADOPTÉE

APPLICATION DE LA LOI

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2008-R-AG107

Dépôt du rapport financier vérifié 2007 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

1.3.1

CONSIDÉRANT LE dépôt et la présentation, par la vérificatrice externe, madame Janique Éthier, c.g.a., du rapport financier vérifié de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau en application des dispositions de l'article 966,3 du Code municipal (L.R.Q. chap. C-27.1) ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Rochon et appuyé par monsieur le Conseiller Roch Carpentier unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport financier vérifié 2007 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tel que présenté par la vérificatrice externe madame Janique Éthier, c.g.a.

ADOPTÉE

2008-R-AG108

Dépôt du rapport financier vérifié 2007 des territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

1.3.2

CONSIDÉRANT LE dépôt et la présentation, par la vérificatrice externe, madame Janique Éthier, c.g.a. du rapport financier vérifié des territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau en application des dispositions de l'article 966,3 du Code municipal (L.R.Q. chap. C-27.1) ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Cross et appuyé par monsieur le conseiller Réjean Carle et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport financier

523

vérifié 2007 des territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tel que présenté par la vérificatrice externe madame Janique Éthier, c.g.a.

ADOPTÉE

Présentation des états intermédiaires des revenus et dépenses

1.3.3

Note au procès verbal

La direction générale de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau présentera les états périodiques des revenus et dépenses selon la structure regroupée utilisée lors de l'adoption des crédits, de manière à rendre leur présentation plus synthétique et plus facilement compréhensible par toutes et tous.

2008-R-AG109

Appui à la Municipalité régionale de comté Beauce-Sartigan portant sur les exigences de la consolidation des périmètres comptables des municipalités

1.3.4

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté Beauce-Sartigan soumet sa résolution portant le numéro de référence 2008-03-050 dont copie est reproduit ci-dessous :

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Résolution 2008-03-050

« Attendu que dans la présentation de l'information financière municipale, le ministère des Affaires municipales et des Régions exige la consolidation de certains organismes au périmètre comptable des municipalités;

Attendu que cette procédure n'apporte pas d'informations pertinentes aux municipalités de petite taille, causant plutôt confusion auprès des élus et de la population;

Attendu que cette règle alourdit fortement le travail des vérificateurs entraînant ainsi des dépenses supplémentaires pour les municipalités;

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Deblois, appuyé par Monsieur Éric Lachance et résolu unanimement de demander au ministère des Affaires municipales et des Régions de ne pas exiger pour les municipalités rurales la consolidation de certains organismes à leurs périmètres comptables.

Il est également résolu que copie de la présente résolution soit transmise à l'Ordre des comptables agréés du Québec, aux MRC du Québec ainsi qu'aux municipalités rurales de notre MRC pour appui. »;

CONSIDÉRANT QUE toute l'opération de la « consolidation des périmètres comptables des municipalités » ne sert qu'à intégrer la modeste partie autonome du budget du centre local de développement alors que la consolidation d'éléments du bilan est une tâche fastidieuse exigeant beaucoup de travail interne peu justifiable;

CONSIDÉRANT QUE cette consolidation des périmètres comptables occasionne beaucoup de frais de vérification pour les petites municipalités locales dont les ressources professionnelles internes sont limitées et qui sont concernées par exemple par la gestion de petite régie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau concluent qu'il est opportun d'appuyer la résolution 2008-03-050 de la Municipalité régionale de comté Beauce-Sartigan visant à soustraire les municipalités rurales à cette procédure;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michael Francis et appuyé par monsieur le conseiller Raymond Lafrenière et unanimement résolu d'appuyer la Municipalité régionale de comté Beauce-Sartigan dans sa démarche visant «à ne pas exiger pour les municipalités rurales la consolidation de certains organismes à leurs périmètres comptables» (1)

Il est également résolu d'expédier une copie de cette résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et aux municipalités locales du territoire de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau pour appui à la Municipalité régionale de comté Beauc-Sartigan.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

(1) Extrait de la résolution 2008-03-050 de la Municipalité régionale de comté Beauce-Sartigan.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal

Un sondage sera mené par la direction générale de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau pour connaître les coûts supplémentaires qui sont occasionnés par la réalisation de l'exercice de "consolidation de certains organismes à leurs périmètres comptables".

2008-R-AG110

Adoption des comptes acquittés et fournisseurs de la période allant du 19 mars au 14 avril 2008 – MRCVG

1.3.5

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Rochon et appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert et unanimement résolu d'approuver les listes des comptes, des chèques et ou des prélèvements bancaires telles que présentées et de les acquitter :

COMPTES ACQUITTÉS :

Fonds d'administration général

Les chèques portant les numéros 13 021 à 13 081 pour un montant de 305 172,39\$.

Fonds des terres publiques intra municipales

Les chèques portant les numéros 484 à 489 pour un montant de 132 981,55\$

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

Paie # 6 au montant de 28 072,35\$; Paie # 7 au montant de 40 243,10\$

REMISES GOUVERNEMENTALES

Revenu Québec, 2008, Paie # 7, Montant : 10 831,11\$

Revenu Québec, 2008, Paie # 6, Montant : 10 140,38\$

Revenu Québec, 2008, Paie # 5, Montant : 10 701,97\$

Revenu Canada, mars 2008, Catégorie : Employeur 1 , Montant : 6 860,83\$

Revenu Canada, mars 2008, Catégorie : Employeur 2 , Montant : 2 492,32\$

COMPTES FOURNISSEURS

Fonds d'administration général

La liste des comptes à payer pour un montant totalisant 13 654,11\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, André Beauchemin, directeur général de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et ou extra-budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières ou de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

André Beauchemin,
Directeur général

ADOPTÉE

2008-R-AG111

Adoption des comptes acquittés et fournisseurs de la période allant du 19 mars au 14 avril 2008 – TNO

1.3.6

Il est proposé monsieur le conseiller Réjean Carle et appuyé par monsieur le conseiller Raymond Lafrenière et unanimement résolu d'approuver les listes des comptes, des chèques et ou des prélèvements bancaires telles que présentées et de les acquitter :

COMPTES ACQUITTÉS :

Fonds d'administration général

Le chèque portant le numéro 581 au montant de 7 195,79\$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, André Beauchemin, directeur général de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et ou extra-budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de

525

réserves financières de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

André Beauchemin,
Directeur général

ADOPTÉE

2008-R-AG112

Nomination d'un vérificateur externe pour l'année 2008

1.3.7

CONSIDÉRANT QUE l'article 966 du Code municipal (L.R.Q. c. C-27.1) pourvoit aux dispositions relatives à la nomination d'un vérificateur externe pour la préparation des rapports financiers de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et des Territoires non organisés;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de nommer madame Janique Éthier c.g.a. à titre de vérificatrice externe;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Rochon et appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin et unanimement résolu de nommer, pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2008, madame Janique Éthier, c.g.a., à titre de vérificatrice externe pour les fins de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau (AR830) et de ses Territoires non organisés (NR830);

Il est également résolu que ce mandat de vérification comptable sera exécuté selon les mêmes termes et conditions que ceux signés pour l'exercice 2006 et 2007, à savoir, pour la vérification comptable de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau la charge est de 9 750\$ et de 3 750\$ pour les territoires non organisés;

QUE le traitement des nouvelles exigences concernant le périmètre comptable et les travaux hors mandat excédant 15 heures seront exécutés au taux horaire de 70\$/heure.

ADOPTÉE

2008-R-AG113

Renouvellement des assurances générales de la MRCVG

1.3.8

CONSIDÉRANT QUE la couverture d'assurance de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau arrive à échéance le 1er mai 2008;

CONSIDÉRANT QUE l'assureur Promutuel La Vallée présente une offre de renouvellement au montant de 11 815\$;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Laurent Fortin et appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon et unanimement résolu de renouveler la couverture d'assurance de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau selon l'offre présentée par l'assureur Promutuel La Vallée.

ADOPTÉE

GREFFE

1.4

ÉVALUATION ET FISCALITÉ

1.5

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

1.6

2008-R-AG114

Demandes syndicales – Analyse, nomination des membres du comité de négociation de l'employeur en vue de la conclusion d'une nouvelle convention collective

1.6.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Roch Carpentier et appuyé par monsieur le conseiller Gary Armstrong et unanimement résolu de nommer les membres du comité de négociation de l'employeur en vue de la conclusion d'une nouvelle convention collective à savoir :

Monsieur le conseiller Laurent Fortin et monsieur le conseiller Réjean Carle

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE aucun item

2

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS aucun item

3

HYGIÈNE DU MILIEU ET COMPTE-RENDU DU COMITÉ

4

TRAITEMENT DES EAUX USÉES

4.1

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

4.2

2008-R-AG115

Déclaration de compétences

4.2.1

CONSIDÉRANT QU' il devient nécessaire que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau déclare sa compétence à l'égard des municipalités de son territoire pour la gestion des matières résiduelles, de manière à établir une infrastructure comportant un centre de transfert des déchets ultimes, un centre de transfert ou un centre de tri des matières recyclables ainsi qu'un écocentre pour la gestion des encombrants ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Cross et appuyé par monsieur le conseiller Gary Armstrong et unanimement résolu que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau annonce, en application des dispositions de l'article 678.0.2.2 du Code municipal (L.R.Q. chap. 27.1), son intention de déclarer sa compétence à l'égard des municipalités de son territoire pour la gestion des matières résiduelles, de manière à établir une infrastructure comportant un centre de transfert des déchets ultimes, un centre de transfert ou un centre de tri des matières recyclables ainsi qu'un écocentre pour la gestion des encombrants ;

Il est également résolu que l'objectif de l'intention de déclaration de compétence dont il est fait mention ci-dessous demeure, cependant, le comment obtenir le meilleur service et au meilleur coût, dans les meilleurs intérêts pour toutes les municipalités participantes, sont des besoins impérieux et dépendamment de la situation géographique de la municipalité, les services pourront être différents.

ADOPTÉE

AJOURNEMENT

2008-R-AG116

Ajournement de l'assemblée

À 19h43,

Il est proposé par monsieur le conseiller Laurent Fortin appuyé par monsieur le conseiller Raymond Lafrenière et unanimement résolu d'ajourner l'assemblée pour une période de quelques minutes.

ADOPTÉE

2008-R-AG117

Ouverture de l'assemblée ajournée

À 19H53,

Les mêmes membres du conseil étant tous présents ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roch Carpentier et appuyé par madame la conseillère Suzanne Lamarche et résolu d'ouvrir l'assemblée.

ADOPTÉE

COURS D'EAU

4.3

2008-R-AG118

Demande d'aide, suivi du Sommet sur la sauvegarde des lacs et rivières de la Vallée-de-la-Gatineau

4.3.1

CONSIDÉRANT QU' il y a eu un sommet un sommet d'organiser sur la sauvegarde de lacs et rivières de la Vallée-de-la-Gatineau qui s'est tenu en septembre 2007

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs s'étaient alors engagés à présenter au printemps 2008 un plan d'action et à inviter à nouveau pour une journée les principaux concernés au suivi à donner au sommet sur la sauvegarde des lacs et rivières de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau qui aura lieu le vendredi 9 mai 2008 à la salle Robert Coulombe du Château Logue situé au 12, rue Comeau à Maniwaki à compter de 8h15;

CONSIDÉRANT QUE la SADC Vallée-de-la-Gatineau dépose une demande d'aide pour les fins de l'organisation du suivi du Sommet sur la sauvegarde des lacs et rivières de la Vallée-de-la-Gatineau;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Laurent Fortin et appuyé par monsieur le conseiller Raymond Lafrenière et unanimement résolu de verser une somme de 4 000\$ à la Société d'aide au développement des collectivités de la Vallée-de-la-Gatineau à titre

527

d'aide pour les fins de l'organisation du suivi du Sommet sur la sauvegarde des lacs et rivières de la Vallée-de-la-Gatineau 2008.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal

Un forum régional sur la santé des lacs de l'Outaouais, une initiative conjointe du COMGA, du CREDDO et du COBALI, se déroulera au centre de ski Mont Sainte Marie le 24 avril, à partir de 9h

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

5

LOGEMENT SOCIAL

5.1

2008-R-AG119

Modification de l'Entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat

5.1.1

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec nous informe des modifications apportées à la version novembre 2005 de l'Entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat eu égard la rémunération versée aux partenaires et un assouplissement à la délégation de responsabilité d'un partenaire à un autre partenaire signataire pour la saisie des données dans l'application informatique des programmes d'amélioration de l'habitat;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser son représentant à signer le dit entente pourvoyant aux modifications apportées par la Société d'habitation du Québec à la version de l'entente de 2005 ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Giasson et appuyé par monsieur le conseiller Fernand Lirette et unanimement résolu d'autoriser monsieur André Beauchemin, directeur général, et ou, monsieur Luc Séguin, greffier, adjoint à la direction générale, à signer pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau l'entente pourvoyant aux modifications apportées par la Société d'habitation du Québec à la version de l'entente de 2005 eu égard la rémunération versée aux partenaires et un assouplissement à la délégation de responsabilité d'un partenaire.

ADOPTÉE

AUTRES SUJETS

5.2

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

6.1

2008-R-AG120

Démantèlement de barrages non essentiels à la mission de l'État

6.1.1.1

ATTENDU QUE le Centre d'expertise hydrique du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs s'est adressé à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau afin de connaître son intérêt à maintenir dix barrages localisés sur son territoire considérés comme non essentiel à la mission de l'État ;

ATTENDU QUE l'état des lieux de chaque barrage et l'état d'avancement de sa décrépitude ou de sa fonction exige d'être traité individuellement ;

ATTENDU QUE le comité de l'Aménagement de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau a analysé chacun des barrages de la liste soumise par le Centre d'expertise hydrique et obtenu des opinions sur trois de ces barrages érigés dans ses territoires non organisés de la part d'entreprises opérant des pourvoiries sur ces plans et cours d'eau;

ATTENDU QUE ce comité recommande au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau trois types d'actions à être privilégiées, à savoir : l'abandon simple, le démantèlement et le maintien de barrages en fonction de l'impact sur le milieu naturel environnant qui résulterait des travaux pouvant être réalisés par l'État dans sa mission de mise aux normes de ses barrages pour en assurer la sécurité, le bon fonctionnement et la pérennité ainsi que le maintien d'un barrage dont la véritable fonction est de réguler les eaux en période de crue dans le bassin versant de la rivière Gatineau ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe et appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon et unanimement résolu par les membres du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'aviser la ministre du Développement durable, l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, de son accord pour l'abandon simple des barrages Riga, Choate et Patricia dans les territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau vu les impacts qu'auraient des travaux de démantèlement de ces barrages de faible contenance non accessibles par voie terrestre;

De son accord également pour le démantèlement des barrages McGrégor, Wahoo, Needle Lecointre et Ève tous localisés dans les territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et d'informer les détenteurs riverains de droit de la nature des travaux qui seront réalisés sur ces ouvrages;

D'informer également la ministre de son accord pour le maintien sans frais pour le milieu du barrage du lac Trente-et-Un-Milles dans la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau puisque ce barrage a été reconstruit en 1978 suite à l'inondation de 1974 pour réguler les eaux de la rivière Gatineau en période de crue et garantir des conditions optimales de fraie pour le Touladi comme en fait foi le protocole intervenu sur ce sujet entre le ministère de l'Énergie et des Ressources et le ministère du Loisir, Chasse, Pêche et Tourisme à l'époque;

Il est également résolu de demander une extension du délai jusqu'au 30 juin 2008 pour lui permettre de déposer à la ministre un avis résultant de la concertation pour le barrage Lac-des-Bagnoles dans la municipalité de Lac Sainte-Marie.

ADOPTÉE

2008-R-AG121

Plan d'action régional pour réduire les apports de phosphate –CRÉO

6.1.1.2

CONSIDÉRANT QUE les plans d'eau de la région de l'Outaouais sont de plus en plus vulnérables à la prolifération d'algues bleu-vert;

CONSIDÉRANT QUE la lutte contre la prolifération des algues bleu-vert est déterminante au maintien de la qualité des lacs et des cours d'eau sur le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau ;

CONSIDÉRANT QUE la qualité des lacs et des cours d'eau dans la MRC, est une nécessité pour assurer le développement durable des communautés et la qualité de vie des citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE tous les niveaux de gouvernement s à la fois fédéral, provincial, régional et municipal doivent être impliqués et agir en complémentarité;

CONSIDÉRANT QUE les citoyennes et citoyens doivent être sensibilisés, mobilisés et impliqués pour contrer ce fléau;

CONSIDÉRANT QUE pour agir efficacement il est nécessaire d'assurer la concertation entre tous les paliers de gouvernement ayant une capacité d'action et des juridictions complémentaires ;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais propose un Cadre de référence et un plan d'action régional intégré pour lutter contre la prolifération des cyanobactéries dans les plans d'eau de la région ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Carle et appuyé par monsieur le conseiller Gary Armstrong et unanimement résolu que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau s'associe au plan d'action régional intégré de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais et appui son cadre de référence adopté, le 17 mars 2008;

Il est également résolu que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau invite les représentants de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais à participer aux travaux du comité de travail de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau .

ADOPTÉE

2008-R-AG122

Renouvellement du partenariat établi entre la commune de Dédougou au Burkina Faso et la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

6.1.1.3

- CONSIDÉRANT QUE** depuis 1987 les municipalités canadiennes ont confié à la Fédération canadienne des municipalités le mandat, par l'entremise de son Centre pour le Développement municipal (CIDM), de les représenter à l'échelle internationale;
- CONSIDÉRANT QUE** la Fédération canadienne des municipalités est l'unique organisme canadien dûment mandaté pour agir sur la scène municipale au niveau international;
- CONSIDÉRANT QUE** suite à l'invitation de la Fédération canadienne des municipalités en août 2005 de participer à une mission exploratoire au Burkina Faso, une délégation de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau s'est rendue dans la commune de Dédougou;
- CONSIDÉRANT QU'** au cours de cette mission, des comités de travail réunissant la délégation de la MRCVG et le personnel et les élus de la commune de Dédougou, ainsi que des membres du comité de jumelage de la commune de Dédougou. Participaient également, des responsables des services techniques déconcentrés de l'État et des organismes à but non lucratif de la société civile. Les résultats de ces travaux ont permis d'identifier l'assainissement du milieu urbanisé comme étant prioritaire pour améliorer la qualité de vie de ses habitants;
- CONSIDÉRANT QUE** l'assainissement de la commune de Dédougou doit faire l'objet d'une acquisition de connaissances;
- CONSIDÉRANT QUE** le secteur 6 de la commune de Dédougou à été ciblé comme partie du territoire devant faire l'objet de la mise en place du plan de collecte et de gestion des déchets et ordures de la commune de Dédougou pour faciliter l'acquisition des connaissances nécessaires avant l'application du plan à l'ensemble du milieu urbain;
- CONSIDÉRANT QU'** un protocole de partenariat est intervenu entre la commune de Dédougou et la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour la mise en place de la cueillette, du compostage et de l'enfouissement des déchets et ordures générés par le secteur 6 de la commune de Dédougou;
- CONSIDÉRANT QUE** la commune de Dédougou a débuté les opérations prévues au plan de collecte des déchets et ordures malgré de nombreuses difficultés administratives, financières et organisationnelles;
- CONSIDÉRANT QU'** une délégation du Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau s'est rendue à Dédougou en février 2008 pour constater l'état d'avancement du projet de collecte des déchets et ordures du secteur 6 de Dédougou;
- CONSIDÉRANT QUE** la délégation de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau en présence de représentants de l'Association des municipalités du Burkina Faso et de la représentante de la Fédération canadienne des municipalités a tenu des audits auprès des acteurs du plan de collecte des déchets et ordures du secteur 6 de Dédougou;
- CONSIDÉRANT QUE** les résultats concrets des opérations entreprises à ce jour permettent d'entrevoir la réussite du projet et son extension à d'autres secteurs de la Commune;
- CONSIDÉRANT QUE** ce projet est exportable vers d'autres collectivités grâce au Guide à l'attention des municipalités sur la mise en place d'un projet de gestion des ordures en Afrique de l'Ouest. Ce guide a été réalisé par un stagiaire de l'Association canadienne d'urbanisme sous supervision de la Fédération canadienne des municipalités et du personnel technique de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE des améliorations doivent être apportées au modèle des opérations développées lors de ce partenariat sur la gestion des déchets et ordures du secteur 6;

CONSIDÉRANT QUE le soutien technique de la MRC de la Vallée-de-la- Gatineau s'avère important pour la réussite de ce projet;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gary Armstrong et appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier et unanimement résolu de renouveler le partenariat avec la commune de Dédougou jusqu'en décembre 2009.

ADOPTÉE

2008-R-AG123

Émission d'un certificat de conformité à l'égard du règlement numéro 219 de la municipalité de Bouchette

6.1.1.4

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.19-1), le conseil a pris connaissance du règlement numéro 219 visant à modifier le règlement de zonage numéro 85 pour autoriser de nouveaux usages, constructions et activités à l'intérieur de la zone A 134, zone à vocation dominante AGRICOLE adopté par le conseil de la Municipalité de Bouchette;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a aussi pris connaissance du rapport du Service de l'aménagement et de développement du territoire quant à la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et au document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michael Francis et appuyé par monsieur le conseiller Gary Armstrong et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement numéro 219 modifiant le règlement de zonage numéro 85 de la municipalité de Bouchette et demande au directeur général d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

ADOPTÉE

2008-R-AG124

Émission d'un certificat de conformité à l'égard du règlement numéro 212 de la municipalité de Bouchette

6.1.1.5

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.19-1), le conseil a pris connaissance du règlement numéro 219 visant à modifier le règlement de zonage numéro 85, pour autoriser pour autoriser les tables champêtres à l'intérieur de la zone A-117, zone à vocation dominante AGRICOLE, adopté par le conseil de la Municipalité de Bouchette;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a aussi pris connaissance du rapport du Service de l'aménagement et de développement du territoire quant à la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et au document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Giasson et appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement numéro 212 modifiant le règlement de zonage numéro 85 de la municipalité de Bouchette et demande au directeur général d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

AGRICULTURE

2008-R-AG125

Nomination d'un membre du Comité consultatif agricole en remplacement d'un membre démissionnaire

6.1.2.1

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau doit nommer le remplaçant de Jérôme Aumond à titre de membres du Comité consultatif agricole de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau ;

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de s'assurer d'une représentativité démocratique des agriculteurs au sein du comité consultatif agricole de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Giasson et appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert aux représentants du comité consultatif agricole de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau de demander à la Fédération Outaouais-Laurentides de l'Union des producteurs agricoles de transmettre le nom d'un agriculteur de la section sud de notre territoire, pour qu'il soit nommé par le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau au sein de son comité consultatif agricole;

Il est également résolu de remettre le suivi de ce dossier aux représentants du comité consultatif agricole jusqu'à ce que la Fédération Outaouais-Laurentides de l'Union des producteurs agricoles, ait identifié un agriculteur en provenance de la section sud pour ainsi compléter les mises en nomination incluant la mise en nomination connue de monsieur Denis Roy.

ADOPTÉE

2008-R-AG126

Lettre de remerciements adressée à monsieur Jérôme Aumond pour son rôle à titre de membre du comité consultatif agricole

6.1.2.2

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Rochon et appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe et unanimement résolu que monsieur Pierre Rondeau, préfet adresse une lettre de remerciements à monsieur Jérôme Aumond pour sa participation aux travaux du comité consultatif agricole

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6.2

2008-R-AG127

Nomination des membres du conseil d'administration du Centre local de développement de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

6.2.1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Roch Carpentier et appuyé par monsieur le conseiller Jean Giasson et unanimement résolu d'entériner la nomination des membres du conseil d'administration du Centre local de développement de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, à savoir, les personnes suivantes :

NOM	REPRÉSENTANTS	SOCIÉTÉ
Monsieur Sonny Constantineau Président	Secteur Affaires	Chambre de commerce de Maniwaki
Monsieur Roch Carpentier Vice-Président	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	Municipalité Ste-Thérèse-de-la-Gatineau
Christiane Carle Sec-Trésorière	Secteur des institutions financières	Caisse Populaire Desjardins Maniwaki
Monsieur Raymond Lafrenière C.E	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	Mun. De Lac Sainte-Marie
Madame Madeleine Aumond, C.E	Éducation	Com. Sc. H-Bois
Monsieur Réjean Carle, C.E.	MRC de La Vallée-de-la-Gatineau	Mun. Bouchette
Monsieur Patrick Deschamps	Secteur Forestier	Société sylvicole de la Haute-Gatineau
Monsieur Rock Lapointe	Producteur agricole	Union Pro. Agricoles
Monsieur Henri Côté	Tourisme	Tourisme Vallée-de-la-Gatineau
Monsieur Pierre Rondeau, Préfet	MRC V-Gatineau	MRC V-Gatineau
Madame Sylvie Martin	Santé	Centre de Santé Vallée-de-la-Gatineau
Monsieur Michel Racine	Coopératives	Coopérative Les Ateliers Boirec
Madame Lise Morissette	Secteur Communautaire	Radio Commun. CHGA FM de la H-G
Monsieur Bernard Fortin	Syndical et travailleur	SCEP
Madame Fabienne Lachapelle	Jeunesse	ZOOM 15/35
Vacant	Anishnabe	Communauté Kitigan Zibi

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Monsieur Robert Coulombe	Ville Maniwaki	Ville Maniwaki
Membres d'office		
Monsieur Luc Casey	MDEIE	MDEIE
Madame Stéphanie Vallée	Députée	Comté de Gatineau
Monsieur Marc Dupuis	Directeur général	C.L.D.V.G.
Madame Sophie Beaudoin	Carrefour Jeunesse Emploi	C.J.E.V.G.
Monsieur Charles Sirois	Centre local de l'Emploi	C.L.É.

ADOPTÉE

2008-R-AG128

Tourisme Vallée-de-la-Gatineau, entente encadrant le versement par la municipalité régionale de comté d'une aide financière à la corporation Tourisme Vallée-de-la-Gatineau.

6.2.2.1

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Vallée-de-la-Gatineau s'implique à bâtir l'image touristique de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Vallée-de-la-Gatineau assure la mise en œuvre des différentes orientations de l'industrie touristique val-gatinoise par le biais de la politique touristique et du plan d'orientations stratégiques de TVG 2005-2010;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Vallée-de-la-Gatineau agit en tant qu'organisme de concertation, de coordination et de soutien à la promotion, l'organisation, à la planification, à la recherche et au développement touristique de la région ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Gary Armstrong et appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin et unanimement résolu de reconduire l'entente encadrant le versement d'une aide financière annuelle de 100 000\$ par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau à la corporation Tourisme Vallée-de-la-Gatineau pour les années 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010, selon les modalités signifiées à ladite entente.

ADOPTÉE

2008-R-AG129

Deuxième symposium sur la valorisation de la biomasse forestière, participation du président du comité de développement

6.2.3.1

CONSIDÉRANT LE contexte actuel du secteur forestier québécois et la nécessaire réflexion quant aux multiples aspects de cette filière ;

CONSIDÉRANT L' importance de la valorisation de la forêt et son lien inéluctable à l'identité et au fonctionnement de notre territoire;

CONSIDÉRANT L' objectif du symposium, qui est de stimuler la réflexion sur l'utilisation de la Biomasse forestière et des résidus de transformation primaire pour la production d'énergie;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coulombe et appuyé par monsieur le conseiller Jean Giasson et unanimement résolu d'autoriser monsieur le conseiller Armand Hubert à participer au 2ième Symposium sur la valorisation de la biomasse forestière à titre de Président du comité de développement de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

2008-R-AG130

Adoption du Plan de travail 2007- 2014 relatif à la Politique nationale de la ruralité II

6.2.3.2

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté la Politique nationale de la ruralité dont l'application relève du ministère des Affaires municipales et des Régions;

533

- CONSIDÉRANT QUE** la gouvernement a adopté le 7 décembre 2006 les modalités de la Politique nationale de la ruralité II qui s'appliqueront pour les années 2007 à 2014;
- CONSIDÉRANT QUE** cette politique axée sur l'engagement et l'innovation entend offrir aux collectivités rurales les moyens de se mobiliser dans une véritable corvée afin d'initier des projets en vue d'améliorer les conditions de vie de leur population;
- CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement a identifié la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau pour assurer l'engagement de la collectivité, des partenaires du milieu et de la région, dans la dynamisation des territoires ruraux en concluant une entente;
- CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement entend soutenir, accompagner et stimuler la capacité de développement du territoire de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité II en s'engageant à y verser une aide financière pour sa réalisation;
- CONSIDÉRANT QUE** la Politique nationale de la ruralité II est une disposition qui permet à l'État et à la collectivité de joindre leurs forces pour agir de manière globale, cohérente et à long terme sur le territoire rural en tenant compte de ses particularités, de ses forces et de son potentiel;
- CONSIDÉRANT QUE** le Plan de travail relatif à l'entente Politique nationale de la ruralité II 2007-2014 tient compte des planifications existantes à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, en particulier du schéma d'aménagement et de développement, du plan d'action local pour l'économie et l'emploi et des planifications existantes au palier de la région ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coulombe et appuyé par monsieur le conseiller Fernand Lirette et unanimement résolu d'adopter le Plan de travail 2007-2014 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau dans le cadre de l'application de la Politique nationale de la ruralité II, reproduit en annexe comme s'il était ci-dessous tout au long rédigé.

ADOPTÉE

2008-R-AG131

Adoption du rapport portant sur la reddition de compte Politique nationale de la ruralité I (PNR 1) 2002- 2007

6.2.3.3

- CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu, suite à l'adoption par le gouvernement du Québec de la Politique nationale de la ruralité I, 2002-2007 et à la mise en œuvre du plan d'action que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau avait adopté pour soutenir, par l'entremise du Centre local de développement de la Vallée-de-la-Gatineau, les actions des communautés du territoire de la municipalité régionale de comté de présenter un rapport d'activités:
- CONSIDÉRANT QUE** la présentation d'un rapport d'activités portant sur les résultats obtenus pour la création d'emplois est une démonstration devant le gouvernement du Québec, de la capacité que possède les milieux ruraux déstructurés à prendre leurs responsabilités en matière de développement local ;
- CONSIDÉRANT QUE** le rapport d'évaluation, reddition de compte dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité I 2002-2007, démontre que les partenaires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau ont une capacité d'initiative, de concertation, de mobilisation, de planification stratégique ;
- CONSIDÉRANT QUE** le rapport d'évaluation, reddition de compte dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité I 2002-2007 répond aux attentes des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et rejoint les objectifs et les orientations données par le gouvernement du Québec suite à l'adoption de la Politique nationale de la ruralité;

534

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Roch Carpentier et appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert et unanimement résolu d'adopter le Rapport annuel d'activités de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau présenté dans le cadre de la démarche de la reddition des comptes de la Politique nationale de la ruralité I 2002-2007 reproduit en annexe comme s'il était ci-dessous tout au long rédigé.

ADOPTÉE

2008-R-AG132

Adoption du rapport annuel d'activités 2007 du Pacte rural (30 AVRIL 2008) relatif à la Politique nationale de la ruralité II (PNR 2)

6.2.3.4

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu, suite à l'adoption par le gouvernement du Québec de la Politique nationale de la ruralité II, 2007-2014 et à la mise en œuvre du plan d'action que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau avait adopté pour soutenir, par l'entremise du Centre local de développement de la Vallée-de-la-Gatineau, les actions des communautés du territoire de la municipalité régionale de comté de présenter un rapport d'activités;

CONSIDÉRANT QUE la gouvernement a adopté le 7 décembre 2006 les modalités de la Politique nationale de la ruralité II qui s'appliqueront pour les années 2007 à 2014;

CONSIDÉRANT QUE la présentation d'un rapport annuel d'activités portant sur les résultats obtenus pour la création d'emplois est une démonstration devant le gouvernement du Québec, de la capacité que possède les milieux ruraux déstructurés à prendre leurs responsabilités en matière de développement local ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'évaluation, reddition de compte dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité II 2007-2014, démontre que les partenaires de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau ont une capacité d'initiative, de concertation, de mobilisation, de planification stratégique ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'évaluation, reddition de compte dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité II 2007-2014 répond aux attentes des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et rejoint les objectifs et les orientations données par le gouvernement du Québec suite à l'adoption de la Politique nationale de la ruralité;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Réjean Carle et appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross unanimement résolu d'adopter le Rapport annuel d'activités 2007 DU Pacte rural 30 avril 2008 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau présenté dans le cadre de la démarche de la reddition des comptes de la Politique nationale de la ruralité II 2007-2014 reproduit en annexe comme s'il était ci-dessous tout au long rédigé.

ADOPTÉE

2008-R-AG133

Grand prix de la ruralité, mise en candidature de la MRCVG

6.2.3.5

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Coulombe et appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier et unanimement résolu que la candidature de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau pour la tenue du Grand prix de la ruralité soit déposée pour septembre 2009 et non septembre 2008 dû au délai trop court pour préparer le document de mise en candidature de façon appropriée.

ADOPTÉE

Publicité Politique nationale de la ruralité I (PNR 1)

6.2.3.6

Information

GESTION DES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT – COMPTE RENDU DU COMITÉ
6.9

2008-R-AG134

Motion de félicitations aux employés du service des terres publiques du domaine de l'État et aux membres du comité multiressources de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

6.9.1

CONSIDÉRANT L' ampleur et la qualité de la tâche exécutée par les membres du comité multiressources de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et les employés du service des terres publiques intermunicipales dans le contexte de la réalisation de l'entente des gestion territorial intervenue entre la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

CONSIDÉRANT LA teneur du rapport annuel sur les activités de gestion et de mise en valeur du territoire public intramunicipal par les employés du service des terres publiques intramunicipales;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michael Francis et appuyé par monsieur le conseiller Raymond Lafrenière et unanimement résolu d'adresser nos félicitations les plus cordiales aux membres du comité multiressources et aux employés du service des terres publiques intramunicipales de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau pour l'excellence du travail accompli.

ADOPTÉE

2008-R-AG135

Rapport annuel sur les activités de gestion et de mise en valeur du territoire public intramunicipal de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau

6.9.2

Il est proposé par monsieur le conseiller Fernand Lirette et appuyé par monsieur le conseiller Réjean Carle et unanimement résolu d'approuver le dépôt du rapport annuel sur les activités de gestion du territoire public intramunicipal pour l'année 2007 tel que présenté et reconnu comme s'il était ci-dessous tout au long rédigé et dont copie est déposé en ANNEXE.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

PARCS RÉGIONAUX

2008-R-AG136

Corporation de Gestion de la Forêt de l'Aigle – Entente confiant à la CGFA la gestion et l'exploitation du parc régional linéaire de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau.

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle (CGFA) renouvelle son offre de services en vue de procéder à l'entretien du parc linéaire ;

CONSIDÉRANT QU' un protocole d'entente est soumis à ces fins aux membres du conseil pour la période 2008-2010.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Laurent Fortin et appuyé par monsieur le conseiller Gary Armstrong et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- Autorise le préfet et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, le protocole d'entente avec la Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle relatif à l'entretien du parc linéaire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour les années 2008-2010;
- Mandate le comité sur le Développement de la municipalité régionale de comté de se pencher sur l'opportunité d'établir des droits d'utilisation du parc linéaire ainsi que sur la possibilité de confier la gestion hivernale du parc linéaire à la CGFA.

ADOPTÉE

ACTIVITÉS CULTURELLES – Aucun item

**CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE
VARIA**

2008-R-AG137

Nomination des membres du comité ad-hoc de la route Maniwaki-Témiscamingue
9.1

CONSIDÉRANT QUE que messieurs les conseillers Laurent Fortin, Fernand Lirette, Neil Gagnon, Réal Rochon et Armand Hubert informent les membres du conseil qu'ils sont intéressés à s'investir aux travaux du comité ad-hoc de la route Maniwaki-Témiscamingue;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Armand Hubert et appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier et unanimement résolu de nommer messieurs les conseillers Laurent Fortin, Fernand Lirette, Neil Gagnon, Réal Rochon et Armand Hubert à titre de membre du comité ad-hoc de la route Maniwaki-Témiscamingue.

ADOPTÉE

2008-R-AG138

Renouvellement du mandat du conseiller Gérard Coulombe à titre de représentant de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration de Pêche sportive du réservoir Baskatong Inc.
9.2

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de renouveler le mandat du conseiller Gérard Coulombe à titre de représentant de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration de Pêche sportive du réservoir Baskatong Inc. pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Laurent Fortin et appuyé par monsieur le conseiller Raymond Lafrenière et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau renouvelle le mandat du conseiller Gérard Coulombe à titre de représentant de la municipalité régionale de comté au sein du conseil d'administration de Pêche sportive du réservoir Baskatong pour la période 2008-2009.

ADOPTÉE

2008-R-AG139

Planification de la tenue d'un comité plénier
9.3

Il est unanimement résolu de tenir un comité plénier jeudi le 8 mai 2008 selon les us et coutumes des membres du conseil à compter de 17h, le lieu sera confirmé par voie de convocation ;

Il est également résolu que le projet d'ordre du jour soit le suivant :

Rencontre des représentants du Centre Jean Bosco
Tourisme Vallée-de-la-Gatineau
Déclaration de compétence, dossier des matières résiduelles
Établissement de la liste des dossiers prioritaires au Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier 2008-2009

ADOPTÉE

Demande d'appui au développement du Mont-Morissette venant de la municipalité de Blue-Sea
9.4

Monsieur le conseiller Laurent Fortin informe les membres du conseil de l'intention du conseil municipal de Blue Sea de présenter une demande d'appui devant le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau pour le développement du Mont-Morissette .

Dépôt du mémoire de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau devant les représentants de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais
9.5

Monsieur le conseiller Laurent Fortin souligne l'importance de la réforme en matière de gestion de la forêt publique et du peu d'intérêt manifesté par l'ensemble des milieux politiques de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau à l'occasion de la tenue de l'assemblée de consultation tenue, par les représentants de la Conférence

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

régionale des élus de l'Outaouais, le 19 mars 2008 à Maniwaki, alors que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau a présenté le mémoire de notre territoire.

Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau

9.6

Information

Service Inernet offert par Picanoc.net

9.7

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Jean-Pierre Rondeau, citoyen de la municipalité de Bouchette, remercie les membres du conseil d'avoir résolu d'acheter un système de son permettant de rendre les interventions des membres du conseil audibles.

CLÔTURE DE LA SESSION

2008-R-AG140

Clôture de la session

À 21h10,

Il est proposé par monsieur le conseiller Laurent Fortin et appuyé par Madame la conseillère Suzanne Lamarche et résolu de lever l'assemblée.

Pierre Rondeau,
Préfet.

Luc Séguin,
Greffier.